

IMMERSION

IMAGINATION, INTERACTION ...

Rapport Financier Annuel
2022-2023

SOMMAIRE

1. Rapport de Gestion
2. Rapport du Conseil d'Administration
3. Comptes Annuels
4. Attestation du Responsable du rapport financier annuel
5. Rapport général des commissaires aux comptes
6. Rapport spécial des commissaires aux comptes

1. Rapport de Gestion

IMMERSION
Société Anonyme
Au capital de 634 145 euros
Siège social : 3 rue Raymond Lavigne
33100 BORDEAUX
394 879 308 RCS Bordeaux

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 18 DECEMBRE 2023**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 juin 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Immersion a enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 21% par rapport à l'exercice précédent. La marge ressort à 40% contre 47% sur 2021/22, une évolution liée au mix produits sur la période, notamment à de nouvelles affaires remportées moins contributives.

La société s'est dotée d'un nouveau site internet institutionnel (mis en ligne en juin 2023) et de nouveaux contenus rédactionnels, photos et vidéos alignés avec les métiers et l'ambition d'Immersion.

Ces investissements dans ces nouveaux supports de communication pérennes, couplés à des investissements commerciaux se sont traduits par une hausse maîtrisée des frais généraux (+3%).

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Un nouveau brevet est en cours de dépôt.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le nouveau produit Studiiio, intégrant la nouvelle version de Shariing, a vu le jour.

Studiiio est aligné avec les besoins actuels du marché, à savoir une solution de visioconférence hybride, pouvant également intégrer la réalité virtuelle et augmentée.

Immersion avait identifié une appétence du marché de la formation et de l'éducation pour ses solutions hybrides. Ainsi, plusieurs acteurs de ce domaine dont l'école d'ingénieurs Junia Bordeaux font partie de ses nouvelles références. Avec ces retours commerciaux encourageants, Immersion devrait pouvoir récolter au cours des prochains mois le fruit de ses efforts sur ce projet stratégique.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2023.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 30 juin 2023 à 4%.

REPARTITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2023

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
M. Christophe CHARTIER	971 280	77%
Salariés	49 940	4%
Public	247 070	19%

Franchissements de seuils intervenus au cours de l'exercice : Néant.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 juin 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D.441 I.-1 : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2 : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	92	X				198	40	X				48
Montant total des factures concernées (préciser : HT-ou-TTC)	219 916	358 806	108 669	14 138	235 601	717 214	575 175	73 137	66 924	25 194	568 849	734 104
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT-ou-TTC)	4%	6%	2%	0%	4%	13%	X					
Pourcentage du montant total des ventes de l'exercice (préciser : HT-ou-TTC)	X						7%	1%	1%	0%	7%	9%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	NEANT						NEANT					
Montant total des factures exclues	NEANT						NEANT					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : variables <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : variables <input type="checkbox"/> Délais légaux :					

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 le chiffre d'affaires s'est élevé à 5 454 676 euros pour l'exercice précédent.

6 596 602 euros contre

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 73 946 euros contre 71 439 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 3 858 038 euros contre 2 681 894 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 379 869 euros contre 1 403 691 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 47 841 euros contre 56 046 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 706 258 euros contre 1 828 226 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 626 131 euros contre 674 252 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen reste à 35.

Le montant des autres charges s'élève à 3 516 euros contre 10 557 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 7 983 512 euros contre 7 057 003 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -297 381 euros contre -450 652 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -12 453 euros (-16 714 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -309 834 euros contre -467 366 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 2 118 euros contre 25 935 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -343 997 euros contre -504 239 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 36 281,11 euros contre un bénéfice de 62 807,47 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2023 le total du bilan de la Société s'élevait à 6 665 995 euros contre 7 217 864 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 36 281,11 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 de la manière suivante :

-Le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 36 281,11 euros, en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 359 312,24 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 208 382 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

TABLEAU DES RESULTATS DE CES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2023 / 06	2022 / 06	2021 / 06	2020 / 06	2019 / 06
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social en fin d'exercice	634 145	634 145	634 145	634 145	618 022
b) Nombre d'actions existantes au 30 juin	1 268 290	1 268 290	1 268 290	1 268 290	1 236 044
c) Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	1 268 290	1 268 290	1 268 290	1 261 572	1 236 044
2. Résultat global des opérations					
a) Chiffre d'affaires H.T.	6 596 602	5 454 676	5 797 571	5 256 596	7 035 919
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions	- 309 834	- 467 366	147 761	- 641 163	- 316 415
c) Impôt sur les sociétés	- 343 997	- 504 239	- 288 553	- 301 152	- 265 712
d) Résultat après impôt, amortissements et provisions	36 281	62 807	603 475	- 326 054	- 309 963
e) Montant des résultats distribués	-	-	-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a) Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	- 0.24	- 0.37	0.12	- 0.51	- 0.26
b) Résultat après impôt, amortissements et provisions	0.03	0.05	0.48	- 0.26	- 0.25
c) Dividende versé à chaque action					
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	35	35	38	42	44
b) Montant de la masse salariale	1 706 258	1 828 226	1 859 422	2 044 952	2 183 303
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales ...)	626 131	674 252	357 089	738 362	935 655

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Conventions réglementées

Nous vous indiquons qu'aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice. En revanche les deux conventions suivantes conclues antérieurement se sont poursuivies :

-Contrat de location conclu le 20 octobre 2003 entre la Société et la SCI Marcel Yol pour la location d'un local de 40 mètres carré au 40 rue Marcel Yol à Vanves (92170) pour un loyer annuel de 14 592,90 euros ;

-Contrat de bail commercial conclu le 31 décembre 2013 entre la Société et la SCI Feugas pour la location du local d'exploitation de la Société de 1.400 mètres carré au 3-5 Raymond Lavigne pour un loyer annuel HT de 135 980,20 euros.

Le Conseil prend acte que ce contrat de location et ce contrat de bail permettent à la Société de bénéficier de locaux à des conditions favorables en termes de loyers en échange de la prise en charge par la Société des dépenses d'entretien. A ce titre la Société a pris en charge des dépenses d'entretien au cours du dernier exercice d'un montant de 18 021,13 euros.

Par ailleurs, il convient de relever que le compte courant d'associé de Monsieur Christophe CHARTIER, Président-directeur général de la Société est créancier d'un montant de 89,94 euros, et celui de M. Guillaume CLAVERIE est créancier pour un montant de 473,22 euros, étant précisé que ces comptes courants d'associés ne sont pas rémunérés.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Mandataires	Fonctions et mandats exercés dans la Société	Fonctions et mandats exercés dans d'autres Sociétés
<i>M. Christophe CHARTIER</i>	Président Directeur- Général	Gérant – SCI Feugas Gérant – SCI Yol
<i>M. Nicolas BIASIOLO</i>	Administrateur Directeur Administrateur et Financier	Gérant – SC HPI
<i>M. Franck BROSSARD</i>	Administrateur Responsable Pole Maintenance	Néant

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Au cours du dernier exercice clos, aucune action propre n'a été rachetée par la Société.

SUIVI DES DELEGATIONS DE POUVOIR ET DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolutions	Nombre d'actions initialement autorisé par l'Assemblée du 20 décembre 2022 (en valeur nominale)	Nombre d'actions autorisé résiduel au 30 juin 2023 (en valeur nominale)
4 ^{ème} résolution (Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions ordinaires de la Société)	10% du capital	10% du capital
5 ^{ème} résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions)	65 000 euros	65 000 euros

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BORDEAUX
Le 5 octobre 2023

Le Conseil d'Administration

2. Rapport du Conseil d'Administration

IMMERSION
Société Anonyme
Au capital de 634 145 euros
Siège social : 3 rue Raymond Lavigne
33100 BORDEAUX
394 879 308 RCS Bordeaux

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 18 DECEMBRE 2023

Exercice clos le 30 juin 2023

Chers Actionnaires,

Nous vous présentons ci-après les résolutions soumises à votre approbation dans le cadre des assemblées générales ordinaire et extraordinaire appelées à se réunir le 18 décembre 2023, à 9 heures, au siège de Société, sur première convocation.

Pour la présentation de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, nous vous prions de vous reporter au rapport de gestion compris dans le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 30 juin 2023 mis à votre disposition conformément aux dispositions légales et réglementaires sur le site internet de la Société.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport de gestion du conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions ordinaires de la Société ;
- Questions diverses,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le présent rapport, établi conformément au 4° de l'article R. 225-83 du Code de commerce, correspond à la partie du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale relative à la présentation des résolutions soumises à votre vote.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de votre Société vous ont en outre été adressés et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I- Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions de l'Assemblée générale ordinaire

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 juin 2023 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 36 281,11 euros de la manière suivante :

-Le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 36 281,11 euros, en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 359 312,24 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 juin 2023, constate qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice et approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées conclues antérieurement et qui se sont poursuivies.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

1. autorise, dans le respect des conditions et obligations fixées par la réglementation applicable et notamment par les articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, ainsi que de toutes autres dispositions législatives et réglementaires qui viendraient à être applicables, le Conseil d'administration à acheter ou faire acheter des actions ordinaires de la Société, à tout moment (y compris en période d'offre publique), dans la limite d'un nombre d'actions ordinaires représentant 10% du capital social à la date des présentes, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale ;
2. Décide que :
 - les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10% des actions composant le capital social à la date considérée ; et
 - l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ordinaires pourront être effectués dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables, par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la date des opérations considérées ;
3. décide que ces achats d'actions ordinaires pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la législation ou la réglementation, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :
 - d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ordinaires, aux attributions gratuites d'actions ordinaires ou autres allocations ou cessions d'actions ordinaires aux salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise ou de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions ordinaires ;
 - d'honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société (y compris de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières) ; et
 - d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par la présente assemblée générale au titre de la neuvième résolution ou par toute assemblée générale ultérieure ;
4. confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater la réalisation de la condition suspensive, décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour arrêter les modalités de cette mise en œuvre, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions ordinaires acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente autorisation ;

5. autorise le Conseil d'administration, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, à subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente autorisation, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables ;
6. fixe à 18 mois à compter du jour de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente autorisation.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et statuant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment celles de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de soixante-cinq mille euros (65.000 €) en valeur nominale par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions ordinaires de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions ordinaires autorisé par la huitième résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions ordinaires autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée ;
2. décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée ;
3. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la Société ; et
4. fixe à 18 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente autorisation.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Cabinet AUDECCO, sis 6 rue falcon, et/ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BORDEAUX
Le 26 octobre 2023

Le Conseil d'Administration

3. Comptes Annuels

IMMERSION SA

**3, 5 Rue Raymond Lavigne
33100 BORDEAUX**

COMPTES ANNUELS

du 01/07/2022 au 30/06/2023

Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe aux comptes annuels	7
Liasse fiscale	17

COMPTES ANNUELS

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	919 193	447 193	472 000	112 363	359 637
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	215 017		215 017	545 501	- 330 484
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	87 119	85 594	1 526	4 148	- 2 622
Autres immobilisations corporelles	1 177 639	884 439	293 200	340 809	- 47 609
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2 661		2 661	2 661	
Prêts					
Autres immobilisations financières	84 551		84 551	95 180	- 10 629
TOTAL (I)	2 486 181	1 417 226	1 068 956	1 100 661	- 31 705
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	1 164 075	188 548	975 527	772 612	202 915
Avances et acomptes versés sur commandes	9 360		9 360		9 360
Clients et comptes rattachés	2 138 139	52 527	2 085 612	1 869 744	215 868
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	14 704		14 704	156 710	- 142 006
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	797 740		797 740	453 743	343 997
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	196 275		196 275	293 521	- 97 246
. Autres	546 644		546 644	543 226	3 418
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	761 755		761 755	1 684 909	- 923 154
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	209 423		209 423	342 738	- 133 315
TOTAL (II)	5 838 114	241 075	5 597 039	6 117 203	- 520 164
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	8 324 295	1 658 300	6 665 995	7 217 864	- 551 869

Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 634 145)	634 145	634 145	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 151 510	1 151 510	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	63 415	61 802	1 613
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	323 031	261 836	61 195
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	36 281	62 807	- 26 526
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 208 382	2 172 101	36 281
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 335 106	2 008 123	- 673 017
. Découverts, concours bancaires	15 158		15 158
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	231 723	231 723	
. Associés	563	1 896	- 1 333
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 066 261	1 025 380	40 881
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	231 860	216 753	15 107
. Organismes sociaux	144 237	148 303	- 4 066
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	367 774	455 031	- 87 257
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	13 913	13 305	608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	345 834	117 395	228 439
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	705 184	827 854	- 122 670
TOTAL (IV)	4 457 613	5 045 764	- 588 151
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 665 995	7 217 864	- 551 869

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	5 566 112		5 566 112	3 920 129	1 645 983	41,99
Production vendue biens						
Production vendue services	1 030 490		1 030 490	1 534 547	- 504 057	-32,85
Chiffres d'affaires Nets	6 596 602		6 596 602	5 454 676	1 141 926	20,93
Production stockée						
Production immobilisée			108 124		108 124	N/S
Subventions d'exploitation			500 442	673 347	- 172 905	-25,68
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			407 017	406 889	128	0,03
Autres produits			73 946	71 439	2 507	3,51
Total des produits d'exploitation (I)			7 686 130	6 606 351	1 079 779	16,34
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 858 038	2 681 894	1 176 144	43,85
Variation de stock (marchandises)			-46 496	-133 932	87 436	65,28
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 081	7 178	4 903	68,31
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 379 869	1 403 691	- 23 822	-1,70
Impôts, taxes et versements assimilés			47 841	56 046	- 8 205	-14,64
Salaires et traitements			1 706 258	1 828 226	- 121 968	-6,67
Charges sociales			626 131	674 252	- 48 121	-7,14
Dotations aux amortissements sur immobilisations			188 754	144 570	44 184	30,56
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			207 520	384 522	- 177 002	-46,03
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			3 516	10 557	- 7 041	-66,70
Total des charges d'exploitation (II)			7 983 512	7 057 003	926 509	13,13
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-297 381	-450 652	153 271	34,01
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			511		511	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			511		511	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			12 964	16 714	- 3 750	-22,44
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			12 964	16 714	- 3 750	-22,44
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-12 453	-16 714	4 261	25,49
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-309 834	-467 366	157 532	33,71

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 368	9 167	- 6 799	-74,17
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges		166 258	- 166 258	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	2 368	175 425	- 173 057	-98,65
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250	149 490	- 149 240	-99,83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	250	149 490	- 149 240	-99,83
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 118	25 935	- 23 817	-91,83
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-343 997	-504 239	160 242	31,78
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 689 010	6 781 776	907 234	13,38
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 652 728	6 718 968	933 760	13,90
RESULTAT NET	36 281	62 807	- 26 526	-42,23
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 665 994,94 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 36 281,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au référentiel comptable ANC 2016-07 07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque ce coût d'achat est supérieur à la valeur de revente estimée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a engagé des frais de recherche et de développement dans le cadre de projets agréés notamment par l'ANR. Les frais de recherche ont été pour l'essentiel comptabilisés en charges.

Les charges sont couvertes en partie par le crédit d'impôt recherche.

Les frais de développement font l'objet d'une activation en immobilisation (méthode de référence).

La durée d'amortissement a été déterminée par la société et correspond à la durée d'utilisation.

Des précisions sur les subventions, les dépenses de recherche et le CIR ne sont pas présentées en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

ENGAGEMENT EN MATIERE D'INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La valorisation répond aux critères suivants :

- conditions : départ volontaire à l'âge de 65 ans
- méthode de calcul : ANC 2021 sur la table de mortalité INSEE 2018-2020 avec une probabilité annuelle de départ de 4%, taux d'accroissement des salaires de 2%, calcul effectué charges sociales incluses et une actualisation au taux de 3,80% conforme aux préconisations de la norme IAS.

Au 30/06/2023, l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 85 600 euros.

Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 6,60 ME, en progression de 21%.

Toutefois, la structure de notre activité, en constante évolution, impacte notre taux de marge brute. Celle-ci n'augmente que de 1,87%.

L'évolution des charges externes et de la masse salariale a été contenue ce qui permet une amélioration sensible du résultat d'exploitation.

L'activité est également tournée vers la R&D qui se traduit d'une part par un crédit d'impôt recherche de 344 000 E, en replis par rapport à l'exercice précédent, et d'autre part par l'activation de 108 000 E de développement de versions complémentaires de nos solutions logicielles. Les versions terminées ont commencé à être amorties sur l'exercice.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités, la société Immersion fait l'objet de litiges et contentieux, non jugés à ce jour, dont les impacts financiers ne sont actuellement pas précisément déterminés par les différents conseils de la société et ne font donc pas l'objet d'une provision dans les comptes annuels.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 486 181

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	987 297	31 000		1 134 211
Immobilisations corporelles	1 250 206	17 308	689	1 264 759
Immobilisations financières	97 841		10 629	87 212
TOTAL	2 335 344	48 308	11 318	2 486 181

Amortissements et provisions d'actif = 1 417 226

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	329 433	36 110		447 193
Immobilisations corporelles	905 250	35 233	689	970 033
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 234 683	71 343	689	1 417 226

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Licences, droits, logiciels	919 193	447 193	472 000	de 1 à 5 ans
Matériel & outillage industrie	87 119	85 594	1 526	de 1 à 10 ans
Installation & agencements	889 259	652 586	236 673	de 3 à 25 ans
Matériel de transport	81 759	51 050	30 709	de 4 à 5 ans
Matériel bureau & info.	138 259	131 395	6 864	de 2 à 5 ans
Mobilier	68 363	49 408	18 955	de 2 à 10 ans
Immobilisation incorp en cours	215 017	0	215 017	Non amortiss.
TOTAL	2 398 969	1 417 226	981 743	

Etat des créances = 3 987 476

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	84 551		84 551
Actif circulant & charges d'avance	3 902 924	3 902 924	
TOTAL	3 987 476	3 902 924	84 551

Provisions pour dépréciation = 241 075

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	344 967	188 548	344 967		188 548
Comptes de tiers	73 109	18 972	39 555		52 527
Comptes financiers					
TOTAL	418 076	207 520	384 522		241 075

Produits à recevoir par postes du bilan = 496 843

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	496 657
Autres créances	186
Disponibilités	
TOTAL	496 843

Charges constatées d'avance = 209 423

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Capital social = 634 145**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1268290	0,50	634 145
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1268290	0,50	634 145

Etat des dettes = 4 457 613

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 350 264	503 170	833 630	13 464
Dettes financières diverses	232 286	89 177	143 109	
Fournisseurs	1 066 261	1 066 261		
Dettes fiscales & sociales	757 784	757 784		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	345 834	345 834		
Produits constatés d'avance	705 184	705 184		
TOTAL	4 457 613	3 467 410	976 739	13 464

Charges à payer par postes du bilan = 299 952

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	627
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	114 133
Dettes fiscales & sociales	185 192
Autres dettes	
TOTAL	299 952

Produits constatés d'avance = 705 184

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 6 596 602

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	5 566 112	84,38 %
Prestations de services	1 000 272	15,16 %
Produits des activités annexes	30 217	0,46 %
TOTAL	6 596 602	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant HT
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	14 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	14 500

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	21
Agents de maîtrise & techniciens	4
Employés	10
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	35

Dettes garanties par des sûretés réelles

Avals, cautions et garanties de Christophe CHARTIER auprès des banques pour 60 000 euros et pour les cessions DAILLY de créances professionnelles.

Hypothèque sur bureaux apportés par la SCI Feaugas.

Les prêts souscrits dans le cadre de la pandémie de Covid-19 sont garantis par l'Etat à 90%.

Autres informations complémentaires

Impôts sur les sociétés

Le montant s'élève à - 343 997 euros contre -504 239 euros au 30/06/22 et -288 553 euros au 30/06/2021.

Ce produit correspond aux crédits d'impôts recherche et innovation.

Fiscalité latente

A la date de clôture, les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 4 024 554 euros.

Dépenses de recherche, CIR et subventions :

Des précisions sur les subventions, les dépenses de recherche et le CIR ne sont pas présentées en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 496 843

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures à établir(41810000000)	496 657
TOTAL	496 657

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat - pdts à recevoir(44870000000)	186
TOTAL	186

Charges constatées d'avance = 209 423

Charges constatées d'avance	Montant
Chg constatées d'avance(48600000000)	209 423
TOTAL	209 423

Charges à payer = 299 952

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus sur emprunt(16884000000)	627
TOTAL	627

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - fac. non parvenues(40810000000)	114 133
TOTAL	114 133

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel - congés payés(42820000000)	127 611
Chg sociales sur congés payés(43820000000)	51 221
Etat - chg à payer(44860000000)	6 360
TOTAL	185 192

Produits constatés d'avance = 705 184

Produits constatés d'avance	Montant
Pdts constatés d'avance(48700000000)	705 184
TOTAL	705 184

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	634 145	634 145	634 145	634 145	618 022
b) Nombre d'actions émises	1 268 290	1 268 290	1 268 290	1 268 290	1 268 290
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 596 602	5 454 676	5 797 571	5 256 596	7 035 919
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-295 964	-441 555	612 534	-309 052	-447 315
c) Impôt sur les bénéfices	-343 997	-504 239	-288 553	-301 152	-265 712
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	48 033	62 684	901 087	-7 900	-181 603
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	36 281	62 807	603 475	-326 054	-309 963
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	1	-0	-0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	0	-0	-0
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	35	35	38	42	44
b) Montant de la masse salariale	1 706 258	1 828 226	1 859 422	2 044 952	2 183 303
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	626 131	674 252	357 089	738 362	935 655

Observations complémentaires

(Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières (1)	64 500		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (2)	49 781		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

Renvois concernant les entreprises concernées :

(1) : SCI YOL et SCI FEAUGAS

(2) : SCI YOL et SCI FEAUGAS

LIASSE FISCALE

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		IMMERSION SA		1 2			
Adresse de l'entreprise		3, 5 Rue Raymond Lavigne 33100 BORDEAUX		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET *		3 9 4 8 7 9 3 0 8 0 0 0 3 6		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le 3 0 0 1 6 2 0 2 3			
		But 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	919 193	AG	472 000		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	215 017	AK	215 017		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	87 119	AS	85 594	1 526	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 177 639	AU	884 439	293 200	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	2 661	BE	2 661		
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH	84 551	BI		84 551		
TOTAL (II)		BJ	2 486 181	BK	1 417 226	1 068 956	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 164 075	BU	188 548	975 527
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	9 360	BW		9 360
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 138 139	BY	52 527	2 085 612
		Autres créances (3)	BZ	1 555 363	CA		1 555 363
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	761 755	CG		761 755	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	209 423	CI		209 423	
	TOTAL (III)	CJ	5 838 114	CK	241 075	5 597 039	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 324 295	1A	1 658 300	6 665 995	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		IMMERSION SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :..... 634 145...)	DA	634 145		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	1 151 510		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	63 415		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	323 031		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36 281		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	2 208 382		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 350 264		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	232 286		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 066 261		
	Dettes fiscales et sociales	DY	757 784		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	345 834			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	705 184		
	TOTAL (IV)	EC	4 457 613		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 665 995		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1E			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EF			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EG	3 467 410			
		BH	15 158		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE-Exercices-comptables, janvier 2023

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : IMMERSION SA		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 231 397	FB	334 715	FC	5 566 112	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	957 900	FH	72 590	FI	1 030 490	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 189 297	FK	407 305	FL	6 596 602	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN	108 124	
	Subventions d'exploitation					FO	500 442	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	407 017	
	Autres produits (1) (11)					FQ	73 946	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 686 130
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 858 038	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(46 496)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	12 081	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 379 869	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	47 841	
	Salaires et traitements *					FY	1 706 258	
	Charges sociales (10)					FZ	626 131	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GA	188 754
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	207 520
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3 516	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 983 512
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(297 381)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	511	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	511	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	12 964	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	12 964	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(12 453)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(309 834)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		IMMERSION SA		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 368		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 368		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	250		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	250		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	2 118		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(343 997)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	7 689 010		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	7 652 728		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	36 281		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP		
			Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	22 495	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont	primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9
Dont cotisations facultatives Madelin			A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
Amendes et pénalités			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
A 700 procès			250		2 368	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables, janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2023

Désignation de l'entreprise		IMMERSION SA				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	987 297	KE		KF	554 522	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9					KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2					KR	
			Dont Composants	M3					KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KS	92 641	KT		KV		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	889 033	KW		KX	915
		Matériel de transport *			KY	81 759	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	186 773	LC		LD	19 848	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
TOTAL III				LN	1 250 206	LO		LP	20 763	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T		
	Autres participations			8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés			IP	2 661	IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	95 180	IU		IV		
	TOTAL IV				LQ	97 841	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 335 344	ØH		ØJ	575 285	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	407 608	LV		LW	1 134 211	IX	987 297	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
			IT	5 522	MJ	5 522	MK	87 119	ML	87 119
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	689	MM	689	MN	889 259	MO	889 259
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	81 759	MR	81 759
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	206 621	MU	206 621
			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III		IY		NG	6 211	NH	1 264 759	NI	1 264 759
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés	II		2B		2C	2 661	2D	2 661	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	10 629	2F	84 551	2G	84 551	
	TOTAL IV		I3		NJ	10 629	NK	87 212	2H	87 212
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	407 608	ØK	16 840	ØL	2 486 181	ØM	2 339 267	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ne pas reporter le montant des décaissements

SAOIE Experts-comptables Janvier 2023

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>IMMERSION SA</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	329 433	PF	117 760	PG		PH 447 193
TOTAL I		RK	329 433	RM	117 760	RN		RO 447 193
Terrains		PI		PI		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	88 494	QA	2 622	QB	5 522	QC 85 594
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	596 082	QE	57 193	QF	689	QG 652 586
	Matériel de transport	QH	50 818	QI	232	QJ		QK 51 050
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	169 856	QM	10 946	QN		QO 180 803
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL II		QU	905 250	QV	70 994	QW	6 211	QX 970 033
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 234 683	ØP	188 754	ØQ	6 211	ØR 1 417 226
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	MØ	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et infom. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO	
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*								
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

SAGE Expert-comptables Janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		IMMERSION SA			Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	188 548
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	52 527
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	241 075	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	241 075	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	207 520	UF	384 522	
		UG		UH		
		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : IMMERSION SA		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM				
	Prêts (1) (2)	UP	UR				
	Autres immobilisations financières	UT	UV	84 551		84 551	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		63 032	63 032		
	Autres créances clients	UX		2 075 107	2 075 107		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UQ)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		797 740	797 740	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		196 275	196 275	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		546 458	546 458	
		Divers	VP		186	186	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		14 704	14 704		
	Charges constatées d'avance	VS		209 423	209 423		
	TOTAUX		VT	VU	3 987 476	3 902 924	84 551
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		15 158	15 158		
	à plus d'1 an à l'origine	VH		1 335 106	488 012	833 630	13 464
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		231 723	88 614	143 109	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		1 066 261	1 066 261		
Personnel et comptes rattachés		8C		231 860	231 860		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		144 237	144 237		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		367 774	367 774		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		13 913	13 913		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		563	563		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		345 834	345 834		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L		705 184	705 184		
TOTAUX		VY	VZ	4 457 613	3 467 410	976 739	13 464
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques			VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		672 774			

SAGE Experts-comptables janvier 2023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>IMMERSION SA</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le 31/12/2023		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	36 281	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)					WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WI		
	Amendes et pénalités					WJ	250	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG	3 883	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)					RB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)					XX	250	
Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *					XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	(343 997)		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8		
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées au taux de 0 %							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WN			
- Plus-values nettes à court terme					WO			
- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	(303 583)	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	- imposées au taux de 0 %							
	- imposées au taux de 19 %							
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
	- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 quater)		L2	jeunes entreprises innovantes (art. 44 quater A)	
	Zone franche urbaine-ZFU (art. 44 octies A)		OV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulée sur créance (art. 39 duodecies D)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies C)	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies B)		YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodecies G)	
						ZI	YL	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					} bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	303 583	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN			
						XO	303 583	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Désignation de l'entreprise <u>IMMERSION SA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	3 720 971
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	3 720 971
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	303 583
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	4 024 554
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	178 832
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : IMMERSION SA										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	1 612				
						- Autres réserves	ZD	61 195				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	62 807		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG						
	TOTAL I	ØF	62 807		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	62 807				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance										YT	315 193
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	175 946
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	2 967
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	226 255
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	659 507
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 379 869
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	12 566
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	35 275
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	47 841
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	1 236 076
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	352 383
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro de centre agréé * XP											
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGD)											
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA											
	Plus-values à 15% JK											
	Plus-values à 19% JM											
	Imputations JC											
Groupe : résultat d'ensemble JD												
Plus-values à 15% JN												
Plus-values à 19% JP												
Imputations JF												
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH												
N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : IMMERSION SA Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ⁽¹⁾		Valeur d'origine ⁽²⁾	Valeur nette réévaluée ⁽³⁾	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁽⁴⁾	Autres amortissements ⁽⁵⁾	Valeur résiduelle ⁽⁶⁾
I - Immobilisations*	1	Matériel & outill	5 522	5 522		
	2	Installation & ag	689	689		
	3	Dépôts & cautionn	10 629			10 629
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⁽⁷⁾	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⁽⁸⁾	Court terme ⁽⁹⁾	Long terme ⁽¹⁰⁾			Plus-value taxable à 19 % (1) ⁽¹¹⁾
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3	10 629					
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹²⁾							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : IMMERSION SA Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❸ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>reser-0</i> bis du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>reser-0</i> du CGI) ❶	
--	--

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2023

 formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>IMMERSION SA</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
			donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: IMMERSION SA		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01.07.2022 et clos le: 30.06.2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	34,60
Dont apprentis		YF	1,00
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	6 596 602
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	8 778
TOTAL 1		OX	6 605 380
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	73 946
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	500 442
Variation positive des stocks		OD	46 496
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Reentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	620 884
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	4 238 234
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	891 388
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	7 351
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	3 516
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	81
TOTAL 3		OJ	5 140 570
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	2 085 694
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 085 694
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	6 605 380
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		EY	34,60
Période de référence		HX	
Date de cessation		GY	0 1 / 0 7 / 2 0 2 2
		GZ	3 0 / 0 6 / 2 0 2 3
		HR	/ / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAOE Expertise-comptables janvier 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062023

N° SIRET 3 9 4 8 7 9 3 0 8 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE IMMERSION SA

ADRESSE (voie) 3, 5 Rue Raymond Lavigne

CODE POSTAL 33100

VILLE BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 10

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 5288

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 30062023

N° SIRET 39487930800036

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE IMMERSION SA

ADRESSE (voie) 3, 5 Rue Raymond Lavigne

CODE POSTAL 33100 VILLE BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SADE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065-SD 2023	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01072022		et clos le 30062023	
				Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				X	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
IMMERSION SA 3, 5 Rue Raymond Lavigne 33100 BORDEAUX SIRET			Mél : christophe-chartier@immersion.fr		
SIRET 3 9 4 8 7 9 3 0 8 0 0 0 3 6			Ancienne adresse en cas de changement:		
Adresse du principal établissement:					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits ou services, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		303 583	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sixies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sixies-0 A <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
				Nom/Adresse	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse	
				N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		Si oui, indication du logiciel utilisé sage.coala	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
AUDECCO 6 Rue Falcon BP 30128 33700 MERIGNAC Tél: 05 56 97 02 76			Tél:		
OGA/OMGA		Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date: 13102023 Lieu: BORDEAUX		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: Président Christophe CHARTIER		
			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :			

4. Attestation du Responsable du rapport financier annuel

Attestation du responsable du rapport financier annuel 2022-2023

Période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 5 octobre 2023

Christophe Chartier
Président Directeur Général

5. Rapport général du commissaire aux comptes

AUDECA Fabre Noutary & Associés

IMMERSION S.A.

3 rue Raymond Lavigne
33100 - BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Ce rapport contient 6 pages en dehors des comptes annuels annexés
soumis au visa du commissaire aux comptes



183 cours du Médoc
BP 10125
33041 Bordeaux Cedex
T. +33 (0)5 57 81 02 60

5 place des Martyrs de
la Résistance
33340 Lesparre
T. +33 (0)5 56 41 69 48

76 avenue du Mal Foch
Bat A1-0004
40130 Capbreton
T. +33 (0)5 58 43 98 58

IMMERSION S.A.

Société Anonyme au capital de 634.145€

Siège social : 3 Rue Raymond Lavigne – 33100 BORDEAUX

RCS Bordeaux 394 879 308

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

A l'assemblée générale de la société IMMERSION S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMMERSION S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société IMMERSION S.A. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assurés de la permanence des méthodes relatives à la valorisation et la dépréciation des stocks et de l'affectation des subventions, et nous avons procédé à des contrôles afin de s'assurer du respect des principes comptables et méthodes d'évaluation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.



Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, date de la signature électronique

Pour **AUDECA FABRE NOUTARY & ASSOCIES**
Commissaire aux comptes

Stéphan KONTOWICZ
Associé, gérant



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	919 193	447 193	472 000	112 363	359 637
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	215 017		215 017	545 501	- 330 484
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	87 119	85 594	1 526	4 148	- 2 622
Autres immobilisations corporelles	1 177 639	884 439	293 200	340 809	- 47 609
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2 661		2 661	2 661	
Prêts					
Autres immobilisations financières	84 551		84 551	95 180	- 10 629
TOTAL (I)	2 486 181	1 417 226	1 068 956	1 100 661	- 31 705
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	1 164 075	188 548	975 527	772 612	202 915
Avances et acomptes versés sur commandes	9 360		9 360		9 360
Clients et comptes rattachés	2 138 139	52 527	2 085 612	1 869 744	215 868
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	14 704		14 704	156 710	- 142 006
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	797 740		797 740	453 743	343 997
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	196 275		196 275	293 521	- 97 246
. Autres	546 644		546 644	543 226	3 418
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	761 755		761 755	1 684 909	- 923 154
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	209 423		209 423	342 738	- 133 315
TOTAL (II)	5 838 114	241 075	5 597 039	6 117 203	- 520 164
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	8 324 295	1 658 300	6 665 995	7 217 864	- 551 869

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 634 145)	634 145	634 145	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 151 510	1 151 510	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	63 415	61 802	1 613
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	323 031	261 836	61 195
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	36 281	62 807	- 26 526
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 208 382	2 172 101	36 281
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 335 106	2 008 123	- 673 017
. Découverts, concours bancaires	15 158		15 158
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	231 723	231 723	
. Associés	563	1 896	- 1 333
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 066 261	1 025 380	40 881
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	231 860	216 753	15 107
. Organismes sociaux	144 237	148 303	- 4 066
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	367 774	455 031	- 87 257
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	13 913	13 305	608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	345 834	117 395	228 439
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	705 184	827 854	- 122 670
TOTAL (IV)	4 457 613	5 045 764	- 588 151
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 665 995	7 217 864	- 551 869

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	5 566 112		5 566 112	3 920 129	1 645 983	41,99
Production vendue biens						
Production vendue services	1 030 490		1 030 490	1 534 547	- 504 057	-32,85
Chiffres d'affaires Nets	6 596 602		6 596 602	5 454 676	1 141 926	20,93
Production stockée						
Production immobilisée			108 124		108 124	N/S
Subventions d'exploitation			500 442	673 347	- 172 905	-25,68
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			407 017	406 889	128	0,03
Autres produits			73 946	71 439	2 507	3,51
Total des produits d'exploitation (I)			7 686 130	6 606 351	1 079 779	16,34
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 858 038	2 681 894	1 176 144	43,85
Variation de stock (marchandises)			-46 496	-133 932	87 436	65,28
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 081	7 178	4 903	68,31
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 379 869	1 403 691	- 23 822	-1,70
Impôts, taxes et versements assimilés			47 841	56 046	- 8 205	-14,64
Salaires et traitements			1 706 258	1 828 226	- 121 968	-6,67
Charges sociales			626 131	674 252	- 48 121	-7,14
Dotations aux amortissements sur immobilisations			188 754	144 570	44 184	30,56
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			207 520	384 522	- 177 002	-46,03
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			3 516	10 557	- 7 041	-66,70
Total des charges d'exploitation (II)			7 983 512	7 057 003	926 509	13,13
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-297 381	-450 652	153 271	34,01
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			511		511	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			511		511	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			12 964	16 714	- 3 750	-22,44
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			12 964	16 714	- 3 750	-22,44
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-12 453	-16 714	4 261	25,49
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-309 834	-467 366	157 532	33,71

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2023 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 368	9 167	- 6 799	-74,17
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges		166 258	- 166 258	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	2 368	175 425	- 173 057	-98,65
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250	149 490	- 149 240	-99,83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	250	149 490	- 149 240	-99,83
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 118	25 935	- 23 817	-91,83
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-343 997	-504 239	160 242	31,78
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 689 010	6 781 776	907 234	13,38
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 652 728	6 718 968	933 760	13,90
RESULTAT NET	36 281	62 807	- 26 526	-42,23
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 665 994,94 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 36 281,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au référentiel comptable ANC 2016-07 07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
 - Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque ce coût d'achat est supérieur à la valeur de revente estimée.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a engagé des frais de recherche et de développement dans le cadre de projets agréés notamment par l'ANR. Les frais de recherche ont été pour l'essentiel comptabilisés en charges.

Les charges sont couvertes en partie par le crédit d'impôt recherche.

Les frais de développement font l'objet d'une activation en immobilisation (méthode de référence).

La durée d'amortissement a été déterminée par la société et correspond à la durée d'utilisation.

Des précisions sur les subventions, les dépenses de recherche et le CIR ne sont pas présentées en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

ENGAGEMENT EN MATIERE D'INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La valorisation répond aux critères suivants :

- conditions : départ volontaire à l'âge de 65 ans
- méthode de calcul : ANC 2021 sur la table de mortalité INSEE 2018-2020 avec une probabilité annuelle de départ de 4%, taux d'accroissement des salaires de 2%, calcul effectué charges sociales incluses et une actualisation au taux de 3,80% conforme aux préconisations de la norme IAS.

Au 30/06/2023, l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière s'élève à 85 600 euros.

Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 6,60 ME, en progression de 21%.

Toutefois, la structure de notre activité, en constante évolution, impacte notre taux de marge brute. Celle-ci n'augmente que de 1,87%.

L'évolution des charges externes et de la masse salariale a été contenue ce qui permet une amélioration sensible du résultat d'exploitation.

L'activité est également tournée vers la R&D qui se traduit d'une part par un crédit d'impôt recherche de 344 000 E, en replis par rapport à l'exercice précédent, et d'autre part par l'activation de 108 000 E de développement de versions complémentaires de nos solutions logicielles. Les versions terminées ont commencé à être amorties sur l'exercice.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités, la société Immersion fait l'objet de litiges et contentieux, non jugés à ce jour, dont les impacts financiers ne sont actuellement pas précisément déterminés par les différents conseils de la société et ne font donc pas l'objet d'une provision dans les comptes annuels.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 486 181

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	987 297	31 000		1 134 211
Immobilisations corporelles	1 250 206	17 308	689	1 264 759
Immobilisations financières	97 841		10 629	87 212
TOTAL	2 335 344	48 308	11 318	2 486 181

Amortissements et provisions d'actif = 1 417 226

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	329 433	36 110		447 193
Immobilisations corporelles	905 250	35 233	689	970 033
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 234 683	71 343	689	1 417 226

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Licences, droits, logiciels	919 193	447 193	472 000	de 1 à 5 ans
Matériel & outillage industrie	87 119	85 594	1 526	de 1 à 10 ans
Installation & agencements	889 259	652 586	236 673	de 3 à 25 ans
Matériel de transport	81 759	51 050	30 709	de 4 à 5 ans
Matériel bureau & info.	138 259	131 395	6 864	de 2 à 5 ans
Mobilier	68 363	49 408	18 955	de 2 à 10 ans
Immobilisation incorp en cours	215 017	0	215 017	Non amortiss.
TOTAL	2 398 969	1 417 226	981 743	

Etat des créances = 3 987 476

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	84 551		84 551
Actif circulant & charges d'avance	3 902 924	3 902 924	
TOTAL	3 987 476	3 902 924	84 551

Provisions pour dépréciation = 241 075

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	344 967	188 548	344 967		188 548
Comptes de tiers	73 109	18 972	39 555		52 527
Comptes financiers					
TOTAL	418 076	207 520	384 522		241 075

Produits à recevoir par postes du bilan = 496 843

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	496 657
Autres créances	186
Disponibilités	
TOTAL	496 843

Charges constatées d'avance = 209 423

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Capital social = 634 145**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1 268 290	0,50	634 145
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1 268 290	0,50	634 145

Etat des dettes = 4 457 613

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 350 264	503 170	833 630	13 464
Dettes financières diverses	232 286	89 177	143 109	
Fournisseurs	1 066 261	1 066 261		
Dettes fiscales & sociales	757 784	757 784		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	345 834	345 834		
Produits constatés d'avance	705 184	705 184		
TOTAL	4 457 613	3 467 410	976 739	13 464

Charges à payer par postes du bilan = 299 952

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	627
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	114 133
Dettes fiscales & sociales	185 192
Autres dettes	
TOTAL	299 952

Produits constatés d'avance = 705 184

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 6 596 602

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	5 566 112	84,38 %
Prestations de services	1 000 272	15,16 %
Produits des activités annexes	30 217	0,46 %
TOTAL	6 596 602	100.00 %

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant HT
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	14 500
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	14 500

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	21
Agents de maîtrise & techniciens	4
Employés	10
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	35

Dettes garanties par des sûretés réelles

Avals, cautions et garanties de Christophe CHARTIER auprès des banques pour 60 000 euros et pour les cessions DAILLY de créances professionnelles.

Hypothèque sur bureaux apportés par la SCI Feugas.

Les prêts souscrits dans le cadre de la pandémie de Covid-19 sont garantis par l'Etat à 90%.

Autres informations complémentaires

Impôts sur les sociétés

Le montant s'élève à - 343 997 euros contre -504 239 euros au 30/06/22 et -288 553 euros au 30/06/2021.

Ce produit correspond aux crédits d'impôts recherche et innovation.

Fiscalité latente

A la date de clôture, les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 4 024 554 euros.

Dépenses de recherche, CIR et subventions :

Des précisions sur les subventions, les dépenses de recherche et le CIR ne sont pas présentées en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 496 843

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures à établir(4181000000)	496 657
TOTAL	496 657

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat - pdts à recevoir(4487000000)	186
TOTAL	186

Charges constatées d'avance = 209 423

Charges constatées d'avance	Montant
Chg constatées d'avance(4860000000)	209 423
TOTAL	209 423

Charges à payer = 299 952

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus sur emprunt(1688400000)	627
TOTAL	627

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - fac. non parvenues(4081000000)	114 133
TOTAL	114 133

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel - congés payés(4282000000)	127 611
Chg sociales sur congés payés(4382000000)	51 221
Etat - chg à payer(4486000000)	6 360
TOTAL	185 192

Produits constatés d'avance = 705 184

Produits constatés d'avance	Montant
Pdts constatés d'avance(4870000000)	705 184
TOTAL	705 184

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020	30/06/2019
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	634 145	634 145	634 145	634 145	618 022
b) Nombre d'actions émises	1 268 290	1 268 290	1 268 290	1 268 290	1 268 290
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 596 602	5 454 676	5 797 571	5 256 596	7 035 919
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-295 964	-441 555	612 534	-309 052	-447 315
c) Impôt sur les bénéfices	-343 997	-504 239	-288 553	-301 152	-265 712
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	48 033	62 684	901 087	-7 900	-181 603
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	36 281	62 807	603 475	-326 054	-309 963
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0	0	1	-0	-0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	0	-0	-0
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	35	35	38	42	44
b) Montant de la masse salariale	1 706 258	1 828 226	1 859 422	2 044 952	2 183 303
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	626 131	674 252	357 089	738 362	935 655

Observations complémentaires

(Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières (1)	64 500		
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (2)	49 781		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières			

Renvois concernant les entreprises concernées :

(1) : SCI YOL et SCI FEAUGAS

(2) : SCI YOL et SCI FEAUGAS

6. Rapport spécial du commissaire aux comptes

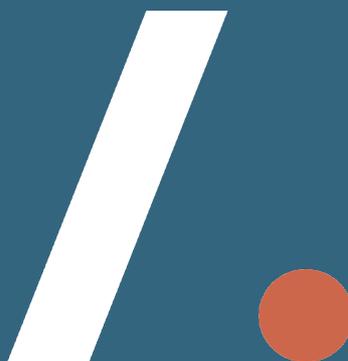
AUDECA Fabre Noutary & Associés

IMMERSION S.A.

3 rue Raymond Lavigne

Rapport du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2023



183 cours du Médoc
BP 10125
33041 Bordeaux Cedex
T. +33 (0)5 57 81 02 60

5 place des Martyrs de
la Résistance
33340 Lesparre
T. +33 (0)5 56 41 69 48

76 avenue du Mal Foch
Bat A1-0004
40130 Capbreton
T. +33 (0)5 58 43 98 58

IMMERSION S.A.

Société Anonyme au capital de 634.145€

Siège social : 3, Rue Raymond Lavigne – 33100 BORDEAUX

RCS Bordeaux 394 879 308

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

A l'assemblée générale de la société IMMERSION S.A.,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I - Personne concernée : Monsieur Christophe CHARTIER, Président-Directeur Général de la SA IMMERSION, Gérant et associé de la SCI FEAUGAS et de la SCI YOL

1 - Nature et objet : Contrat de bail commercial avec la SCI FEAUGAS

Modalités :

Un contrat de bail commercial a été conclu le 31 décembre 2013 entre la Société et la SCI FEAUGAS dont Monsieur Christophe CHARTIER est le gérant pour la location d'un local d'exploitation de 1.400 mètres carré, sis au 3-5 rue Raymond Lavigne à Bordeaux (33100).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, la SA IMMERSION a versé à la SCI FEAUGAS un montant global de 135.980,20 euros au titre de cette convention.

Ce contrat de bail permet à la Société de bénéficier de locaux à des conditions favorables en termes de loyers en échange de la prise en charge par la Société des dépenses d'entretien. A ce titre la Société a pris en charge des dépenses d'entretien au cours du dernier exercice d'un montant de 18.021,13 euros.

2 - Nature et objet : Convention de location avec la SCI YOL

Modalités :

Une convention de location a été conclue le 20 octobre 2003 entre la Société et la SCI YOL dont Monsieur Christophe CHARTIER est le gérant pour la location d'un local de 40 mètres carré sis au 40 rue Marcel Yol à VANVES (92170).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, la SA IMMERSION a versé à la SCI YOL un montant global de 14.592,90 euros au titre de cette convention.



Ce contrat de location permet à la Société de bénéficier de locaux à des conditions favorables en termes de loyers en échange de la prise en charge par la Société des dépenses d'entretien.

3 - Nature et objet : Convention de compte courant d'associé

Modalités :

Une convention de compte courant d'associé a été conclue entre la société IMMERSION et Monsieur Christophe CHARTIER.

Au 30 juin 2023 le solde de ce compte correspond à un solde créditeur de 89,94 euros.

Ce compte n'est pas rémunéré.

II - Personne concernée : Monsieur CLAVERIE Guillaume

Nature et objet : Convention de compte courant d'associé

Modalités :

Une convention de compte courant d'associé a été conclue entre la société IMMERSION et Monsieur Guillaume CLAVERIE.

Au 30 juin 2023, le solde de ce compte correspond à un solde créditeur de 473,22 euros. Ce compte n'est pas rémunéré.

Bordeaux, date de la signature électronique

Pour **AUDECA FABRE NOUTARY & ASSOCIES**
Commissaire aux comptes

Stéphan KONTOWICZ
Associé, gérant

